

**Association
d'agilité du
Canada**



**Championnat national de l'AAC
Règlements et lignes directrices**

FÉVRIER 2017

VERSION 2.1

Table des matières

1.	Qualification pour un championnat national de l'AAC.....	5
1.1.	Qualificatif d'un jour	5
1.1.1.	Critères de sélection	5
1.1.2.	Droits d'inscription	7
1.1.3.	Prix.....	7
1.1.4.	Non-qualification	8
2.	Demande pour tenir un championnat national d'agilité.....	9
2.1.	Processus de demande.....	9
2.2.	Responsabilités d'un groupe hôte d'un championnat national.....	11
2.2.1.	Former un comité organisateur du championnat national	11
2.2.2.	Responsabilités du comité organisateur.....	11
2.2.3.	Nomination d'un comité de discipline sur place.....	14
2.2.4.	Responsabilités recommandées au club hôte	15
2.3.	Établissement des droits d'inscription	15
2.4.	Résultats du championnat national.....	16
2.5.	Formation des groupes de compétiteurs	18
2.6.	Juges et préposés.....	18
2.7.	Critères d'admissibilité.....	18
2.8.	Championnat pour jeunes conducteurs.....	18
2.8.1.	Divisions	19
2.8.2.	Division novice.....	19
2.8.3.	Division ouverte	19
2.8.4.	Jugement.....	19
2.9.	Épreuves d'échauffement	19
2.10.	Compétition nationale en équipe de trois chiens au championnat	20
2.10.1.	Admissibilité	20
2.10.2.	Exigences relatives à l'équipe	20
2.10.3.	Pointage	20
2.10.4.	Prix de la compétition en équipe de trois chiens	21
3.	Championnat national	22
3.1.	Manches du championnat national.....	22
3.2.	Enceintes et conception de parcours.....	23
3.2.1.	Dimension de l'enceinte et surface.....	23
3.2.2.	Manches offertes.....	24
3.2.3.	Liste de l'équipement.....	24
3.2.4.	Critères pour la conception de parcours.....	26
3.2.5.	Sélection des parcours.....	27
4.	Juger un championnat national.....	29
4.1.	Responsabilités des juges.....	29

4.2.	Règlements s'appliquant au championnat national	29
4.2.1.	Répétition d'obstacle :	29
4.2.2.	Jugement de l'enjeu :	30
4.2.3.	Barres tombées.....	31
4.2.4.	Ligne d'arrivée	31
4.2.5.	Refus.....	31
4.2.6.	Chronométrage électronique et ligne de départ.....	33
4.2.7.	Erreur de parcours.....	34
4.2.8.	Oxer	35
4.2.9.	Balançoire.....	35
4.2.10.	Tunnels.....	35
4.2.11.	Montage de parcours (et ajustements).....	35
4.2.12.	Procédure disciplinaire	36
4.3.	Le temps de parcours standard.....	36
4.4.	Calcul du pointage d'un championnat national	37
4.4.1.	Généralités.....	37
4.4.2.	Règles - pointage des manches d'agilité standard et de sauteur du championnat national	37
4.4.3.	Règles - pointage des manches d'enjeu du championnat national.....	38
4.4.4.	Calcul du pointage d'une manche d'agilité standard	38
4.4.5.	Calcul du pointage d'une manche de sauteur.....	39
4.4.6.	Calcul du pointage d'une manche d'enjeu	39
4.5.	Champion(s) national (aux) individuel(s).....	40
5.	Méthode de pointage du championnat national.....	42
5.1.	Exemple :	42
5.1.1.	Manche d'agilité standard	42
5.1.2.	Sauteur	45
5.1.3.	Enjeu	46
5.1.4.	Résultats cumulatifs	49
6.	Participer au championnat national	50
6.1.	Champions nationaux en titre.....	50
6.2.	Récipiendaires du prix d'excellence - réalisations à vie	50
6.3.	Membres de l'équipe nationale de l'AAC.....	50
6.4.	Autres compétiteurs	51
6.5.	Interprète français-anglais.....	51
6.6.	Marchandise du championnat national	51
7.	Annexes.....	2
7.1.	Annexe A – Demande pour la tenue d'un championnat national.....	2
7.1.1.	Section 1 - Information sur l'hôte du championnat national.....	2
7.1.2.	Section 2 – Coordonnées.....	2
7.1.3.	Section 3 – Renseignements sur le championnat national	2

7.1.4.	Section 4 –Budget du championnat national.....	4
7.1.5.	Section 5 – Déclaration de l'hôte du championnat national.....	6

Règlements et lignes directrices

1. Qualification pour un championnat national de l'AAC

Les championnats régionaux de l'Association d'Agilité du Canada sont événement prestigieux en eux-mêmes et donnent accès au championnat national de l'AAC. Pour être admissibles au championnat national de l'AAC, les chiens doivent se qualifier à leur championnat régional, au qualificatif d'un jour ou à un autre championnat régional (sur demande spéciale uniquement).

1.1. Qualificatif d'un jour

Un qualificatif d'un jour doit être offert et se terminer avant le début des manches du championnat national. Cette compétition se déroulera conformément aux Règlements et lignes directrices des championnats régionaux. À moins d'avis contraire, la compétition se tiendra sur le site du championnat national. Le nombre d'inscriptions est limité et le comité hôte du championnat national déterminera le nombre maximum de compétiteurs.

Une manche chacune d'agilité standard, de sauteur et d'enjeu doivent être courues avant de passer à la deuxième série de ces épreuves.

Toutes les hauteurs de saut en catégories Régulier, Spécial et Vétéran seront offertes.

Les chiens doivent avoir un numéro de carte d'identité du chien valide pour participer.

Les inscriptions au qualificatif d'un jour s'ouvriront le même jour que celui des inscriptions au championnat national. Toutes les inscriptions au qualificatif d'un jour doivent comprendre un formulaire d'inscription dûment rempli au championnat national et les droits connexes. Tous les candidats sélectionnés pour participer au qualificatif d'un jour seront automatiquement inscrits au championnat national.

1.1.1. Critères de sélection

Tout chien ou conducteur faisant l'objet d'une suspension à la suite d'une décision du comité de discipline de l'AAC ne peut pas être inscrit ni participer. Consultez les procédures opérationnelles normalisées aux concours de l'AAC à propos des mesures disciplinaires prises à un concours.

On considère qu'un compétiteur a participé à un championnat régional si le chien franchit le premier obstacle du premier parcours à tout championnat régional.

Le comité directeur du championnat national (CDCN) classera et sélectionnera les inscriptions en fonction des critères suivants :

- Incapacité de concourir à un championnat régional en raison d'une blessure, d'une maladie ou d'un problème d'ordre vétérinaire (p. ex.: blessure, femelle en chaleur, femelle qui a mis bas, etc.) ou d'une condition médicale du conducteur. Lorsqu'il demande de s'inscrire au qualificatif d'un jour, le compétiteur doit être prêt à fournir des justifications qui décrivent la condition qui l'a empêché de participer à un championnat régional de même qu'une preuve à l'effet que la condition existait au moment du championnat régional en question.
- Incapacité de concourir à un championnat régional parce que le chien ou le conducteur s'est blessé pendant le championnat régional. Par conséquent, le binôme n'a pas pu accumuler le nombre de points nécessaires pour se qualifier pour le championnat national. Il incombe au conducteur de rassembler la documentation exigée et de la soumettre avec son inscription au qualificatif d'un jour.
- Incapacité de concourir à un championnat régional en raison d'une législation interdisant certaines races.
- Incapacité de concourir à un championnat régional parce que le compétiteur est juge et qu'il doit remplir un mandat de juge.
- Incapacité de concourir à un championnat régional parce que le conducteur est malade.
- Incapacité de concourir à un championnat régional en raison d'engagements familiaux ou d'une urgence familiale.
- Incapacité de concourir à un championnat régional en raison d'une erreur dans la gestion d'une inscription à un championnat régional.
- Autres compétiteurs, notamment ceux qui ne vivent pas au Canada ou qui ne satisfont pas à un ou plusieurs des critères ci-dessous.
- Incapacité de concourir à un championnat régional parce que le chien n'a pas l'âge réglementaire au moment du championnat régional.

Quelque soit la raison, on donnera la priorité aux membres de l'AAC par rapport aux non-membres. Le comité directeur du championnat national se réserve le droit de demander

des documents justificatifs pour vérifier la pertinence de la demande s'ils n'ont pas été fournis. En aucun cas des chiens qui ont participé à un championnat régional mais qui n'ont pas accumulé le nombre de points nécessaires pour se qualifier pour participer au championnat national ne seront acceptés au qualificatif d'un jour.

Dans l'éventualité où toutes les demandes satisfaisant aux critères susmentionnés ont été acceptées et qu'il reste des places, un tirage au sort parmi les demandes qui restent sera fait afin de combler les places restantes.

Si, dans le cadre du processus de sélection, il y a plus de demandes d'inscription valables que de places à combler, on effectuera un tirage au sort pour combler les places. Le tirage au sort assurera l'impartialité.

Sans exceptions, les chiens inscrits au qualificatif d'un jour ne peuvent pas participer aux autres épreuves spéciales (ce qui comprend les épreuves d'échauffement et celles de concours homologués) pendant le qualificatif d'un jour.

1.1.2. Droits d'inscription

Les droits d'inscription au qualificatif d'un jour seront les mêmes que ceux du championnat national qui couvrent les six manches.

Les inscriptions au qualificatif d'un jour doivent être accompagnées d'une inscription au championnat national dûment remplie et des droits connexes. Les droits d'inscription au qualificatif d'un jour ne sont pas remboursables.

Les binômes qui n'accumulent pas suffisamment de points pour se qualifier pour le championnat national verront leur inscription au championnat retirée et les droits d'inscription au championnat national seront remboursés.

Les chèques doivent être faits à l'ordre de l'Association d'agilité du Canada.

1.1.3. Prix

Aucun classement ni prix ou trophée équivalent à ceux d'un championnat régional ne sera remis aux compétiteurs du qualificatif d'un jour. Les compétiteurs qui se qualifient en obtenant le nombre nécessaire de points (350) recevront une rosette de qualification. Les compétiteurs peuvent renoncer aux manches qui restent une fois qu'ils ont accumulé suffisamment de points pour se qualifier pour le championnat national. Toutefois, ces manches ne leur seront pas

remboursées. Une manche chacune d'agilité standard, de sauteur et d'enjeu doivent être courues avant de passer à la deuxième série de ces épreuves.

1.1.4. Non-qualification

Les binômes participant au qualificatif d'un jour qui n'accumulent pas le nombre de points nécessaires, soit 350 points, ne pourront pas participer au championnat national.

2. Demande pour tenir un championnat national d’agilité

2.1. Processus de demande

Chaque année, le championnat national se déroulera entre le 31 juillet et le 30 septembre.

Si des candidats potentiels ont besoin d’information et d’aide pour présenter une demande, ils doivent communiquer avec le comité directeur du championnat national (CDCN).

Les candidats sont invités à présenter leur demande tôt afin d’avoir le temps nécessaire pour planifier une compétition de cette envergure.

Les demandes (soumissions) sont présentées au comité directeur du championnat national qui s’occupe de les étudier, de les accepter ou de les refuser.

Le CDCN acceptera les soumissions présentées entre 48 et 39 mois avant la fenêtre s’appliquant au championnat national (31 juillet au 30 septembre). Le CDCN examinera, comparera et traitera les soumissions entre 39 et 36 mois avant la fenêtre s’appliquant au championnat national et la meilleure soumission sera retenue et approuvée pour tenir le championnat national.

Si le CDCN ne reçoit pas de soumission dans les 36 mois de la fenêtre s’appliquant au championnat national, la période de soumission restera ouverte jusqu’à ce qu’une soumission soit reçue. Dans ce cas, il est possible que la première soumission reçue soit retenue si elle est approuvée par le CNCN et le Conseil de l’AAC.

DATES D’ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR UN CHAMPIONNAT NATIONAL			
ANNÉE DE LA COMPÉTITION PROPOSÉE	FENÊTRE D’ACCEPTATION (48 - 39 mois)	FENÊTRE DE COMPARAISON (39-36 mois)	FENÊTRE OUVERTE (36-0 mois)
2019	31 juil. 2015 – 31 oct. 2016	31 oct. 2016 - 31 juil. 2016	31 juil. 2016 – 31 juil. 2019
2020	31 juil. 2016 – 31 oct. 2017	31 oct. 2017 - 31 juil. 2017	31 juil. 2017 – 31 juil. 2020
2021	31 juil. 2017 – 31 oct. 2018	31 oct. 2018 - 31 juil. 2018	31 juil. 2018 – 31 juil. 2021
2022	31 juil. 2018 – 31 oct. 2019	31 oct. 2019 - 31 juil. 2019	31 juil. 2019 – 31 juil. 2022
2023	31 juil. 2019 – 31 oct. 2020	31 oct. 2020 - 31 juil. 2020	31 juil. 2020 – 31 juil. 2023
2024	31 juil. 2020 – 31 oct. 2021	31 oct. 2021 - 31 juil. 2021	31 juil. 2021 – 31 juil. 2024
2025	31 juil. 2021 – 31 oct. 2022	31 oct. 2022 - 31 juil. 2022	31 juil. 2022 – 31 juil. 2025

Seuls les clubs membres de l'AAC ont le droit de tenir un championnat national. Étant donné qu'un championnat national est une compétition de grande envergure, plusieurs clubs peuvent former un groupe qui sera l'hôte du championnat. Un seul club, membre de l'AAC, sera désigné comme club en charge du championnat dans la soumission et il sera tenu responsable de toutes les obligations, devoirs et responsabilités décrites dans les présents Règlements et lignes directrices du championnat national. Le club hôte ne doit pas avoir de résultats de concours en retard, de droits en souffrance ni être suspendu en raison d'une décision du comité de discipline de l'AAC.

Un groupe de personnes peut former un club dans le but d'être hôte d'un championnat national. Le groupe doit devenir membre de l'AAC et avoir souscrit une assurance appropriée.

Le club ou groupe souhaitant tenir un championnat national doit présenter une demande écrite au comité directeur du championnat national pour obtenir une licence afin de tenir le championnat national. Les exigences relatives à cette demande sont décrites dans l'annexe A et comprennent ce qui suit :

- Renseignements sur l'hôte
- Coordonnées de la personne-ressource
- Dates et endroit proposés pour la compétition
- Détails sur le site proposé de la compétition
- Autres détails de la compétition
- Budget
- Déclaration de l'hôte

La licence permettra au groupe de désigner la compétition comme étant un « championnat national » approuvé par l'AAC, une indication que le groupe hôte se conformera à toutes les exigences décrites dans les présents règlements et aux lignes directrices établies par le comité directeur du championnat national.

Le groupe hôte prendra des arrangements avec le directeur régional de la région en question pour inspecter l'équipement et le site proposé s'il s'agit d'un nouveau club qui tient la compétition et que l'équipement n'a pas encore été approuvé ou s'il y a cinq ans ou plus que l'équipement et/ou le site a été inspecté et approuvé.

Si la soumission est approuvée et que le club membre ne satisfait pas à toutes les exigences s'appliquant aux concours homologués figurant dans le livre des règlements en vigueur de l'AAC, il le fait au risque de perdre l'autorisation de tenir un championnat national. Il incombe au club membre de satisfaire à toutes les exigences stipulées dans les présents règlements et les autres lignes directrices qui peuvent être établies par l'AAC.

De plus, l'AAC se réserve le droit de refuser toute demande de licence pour une raison quelconque sans recours de la part du club/groupe demandant à être hôte.

Voir l'annexe A quant aux exigences relatives à la demande.

2.2. Responsabilités d'un groupe hôte d'un championnat national

2.2.1. Former un comité organisateur du championnat national

Le groupe hôte doit former un comité organisateur du championnat national (ci-après appelé comité organisateur).

Le comité organisateur sera l'organisme directeur du championnat national. Il incombe au comité de gérer le championnat national et de s'occuper de toutes les affaires autres que celles spécifiquement dévolues aux juges, conformément aux présents Règlements et lignes directrices du championnat national.

2.2.2. Responsabilités du comité organisateur

Les responsabilités du comité organisateur comprennent, sans s'y limiter :

- A. Annoncer le championnat national en publiant et en distribuant le programme officiel du championnat national (formulaire d'inscription). Le programme officiel du championnat national doit comprendre :
 - La date, l'heure et l'endroit proposés pour la compétition et, si elle se tient à l'extérieur, le genre de surface (herbe, terre ou pelouse artificielle) et qu'elle aura lieu beau temps mauvais temps.
 - Les droits d'inscription (Les droits sont fixés à la discrétion du groupe hôte.)
 - Une mention à l'effet qu'il n'y aura pas de remboursement, d'annulation ni de changements après la date de clôture sans un mot d'un médecin ou d'un vétérinaire. Un remboursement pour toute autre motif est à la discrétion du comité organisateur. À sa discrétion, le comité organisateur peut aussi percevoir des frais d'administration dans de telles situations.
 - La date de clôture après laquelle les inscriptions ne seront plus acceptées et une mention à l'effet que les inscriptions doivent être « reçues » ou « affranchies » avant la date de clôture.

- Une mention à l'effet que le championnat national se tiendra conformément aux Règlements et lignes directrices du championnat national et l'endroit où on peut les consulter.
 - Une mention à l'effet que tous les obstacles sont conformes aux exigences et normes de l'AAC.
 - Un formulaire d'inscription officiel qui exige tous les renseignements sur le maître/conducteur et le chien, y compris le n° de carte d'identité du chien. Aucun chien ne peut concourir sans n° de carte d'identité.
 - L'entente/déni de responsabilité général de l'AAC qui doit être signé par le compétiteur avant que l'inscription soit acceptée. Prendre note qu'un des parents ou le gardien d'un mineur (moins de 18 ans) doit signer ce document.
 - Le programme officiel du championnat national doit contenir la mention suivante :
« Prendre note que le saut en longueur est un obstacle facultatif en sauteur et en agilité standard et peut être utilisé sur ces parcours. »
 - Les rubans et les trophées fournis par l'AAC doivent être commandés lors de la clôture des inscriptions. Voici le lien vers le formulaire de commande des rubans :
<http://www.aac.ca/en/regionals/main/>
 - À sa discrétion, le groupe hôte peut offrir des récompenses et prix additionnels et ceux-ci doivent être mentionnés dans le programme officiel.
 - Si des prix en argent sont offerts, il faut indiquer le montant réel des prix en argent et/ou le pourcentage des droits d'inscription qui seront remis comme prix en argent dans le programme officiel. Il faut aussi indiquer comment les prix en argent seront répartis entre les diverses hauteurs de saut et/ou divisions.
- B. Fournir des commissaires, préposés, chronométreurs, scribes, monteurs de parcours, secrétaires au pointage, préposés à l'entrée, etc. chevronnés. (Voir la liste de l'équipement à la section 3.2.3).
- C. Fournir des obstacles d'agilité qui sont conformes aux normes de l'AAC. Un championnat national est un événement prestigieux qui peut être télévisé; on encourage les clubs à renouveler leur équipement, à le repeindre et à faire en sorte que la qualité des surfaces antidérapantes soit optimale. L'AAC est propriétaire de sauts, de pneus, de sauts en longueurs, d'oxers et de sauts en largeurs, de tunnels (2 x 20 pi et 1 x 15 pi par enceinte) pour six enceintes. Cet équipement est entreposé dans un conteneur mobile. Il incombe au comité organisateur de prendre des arrangements pour faire livrer le conteneur à leur

emplacement et de faire l'inventaire de l'équipement avant et après la compétition. Il faut aviser le CDCN de tout problème ou de toute réparation nécessaire.

- D. Fournir les outils et les accessoires nécessaires pour le déroulement d'un championnat national de qualité, y compris des toises mobiles et fixes et au moins trois roues à mesurer les parcours.
- E. Engager des juges de niveau expert approuvés par l'AAC, leur envoyer une lettre de confirmation et aviser le CDCN des juges embauchés.
- F. Le club envoie simplement aux juges une liste des obstacles (y compris les dimensions), une carte du site (enceintes), les épreuves offertes (parcours requis), l'ordre dans lequel les épreuves se déroulent et toutes autres instructions pertinentes s'il y a des épreuves autres que les six manches du championnat national.
- G. Prendre des arrangements pour le déplacement, les repas et l'hébergement des juges.
- H. Verser les honoraires de juge appropriés à un championnat national, soit deux fois le tarif normal actuel de l'AAC.
- I. Fournir aux juges en fonction au minimum un polo du championnat national de l'AAC et un polo de juge de l'AAC par jour.
- J. Vérifier les cartes d'identité des chiens avant le début de la compétition (Note : Pour participer, tous les chiens doivent avoir une carte d'identité de l'AAC.) Si la carte n'est pas présentée au moment de l'enregistrement, le chien doit être mesuré pour confirmer la hauteur de saut.
- K. Disposer sur place d'une copie des règlements officiels de l'AAC, des Règlements et lignes directrices du championnat national, d'un horaire, d'une trousse de premiers soins, de sciure de bois ou de sable pour réparer les irrégularités du sol et d'un désinfectant liquide inodore.
- L. S'assurer qu'un vétérinaire est en devoir pendant le déroulement du championnat national.
- M. Respecter les modalités de toutes ententes à long terme conclues entre l'AAC et des commanditaires, donateurs et fournisseurs qui sont validées au moment de la tenue du championnat national.
- N. Remettre aux dix meilleurs jeunes conducteurs (pointage cumulatif total) du championnat national des prix équivalents à ceux remis aux autres gagnants (pointage cumulatif total) du championnat national.

- O. Assurer la sécurité des lieux durant la nuit.
- P. Fournir des toilettes et des aires appropriées pour que les chiens puissent se soulager.
- Q. Fournir une aire d'échauffement comportant deux sauts et assez d'espace pour de la marche au pied pour chaque enceinte.
- R. Pour s'assurer que le défi des deux enjeux principaux du championnat national et du qualificatif d'un jour ne sont pas identiques (p. ex.: slalom de 12 piquets à exécuter en latéral avec la ligne), voici le processus servant à sélectionner les parcours :
 - Lors de la préparation des jeux de parcours envoyés aux hôtes du championnat national, le coordinateur des parcours des championnats identifiera avec un symbole ou une lettre unique en son genre un type particulier de défi. Ces marques d'identification seront inscrites à l'extérieur des enveloppes contenant le parcours.
 - Lorsqu'un parcours d'enjeu est tiré au sort, tous les autres parcours d'enjeu portant la même marque d'identification seront mis de côté de manière que chaque parcours d'enjeu offre des défis différents.

2.2.3. Nomination d'un comité de discipline sur place

Il faut nommer un comité de discipline sur place s'il est différent du comité organisateur.

Les procédures opérationnelles normalisées aux concours de l'AAC sont disponibles sur le site Web, à cette adresse : [http://www.aac.ca/fr/formulaires/_pdf/AAC_SOP-DisciplinaryResponsibilities_Events-FR\(042013\).pdf](http://www.aac.ca/fr/formulaires/_pdf/AAC_SOP-DisciplinaryResponsibilities_Events-FR(042013).pdf)

Procédures disciplinaires

Si un **juge est témoin** d'une agression d'un chien dans son enceinte, il doit expulser le chien de l'épreuve, pour la journée ou du site du concours et le rapport du juge doit être soumis avec les résultats du concours. Le juge doit informer la victime de son droit de déposer une plainte officielle auprès du comité de discipline et on recommande fortement que la plainte et le rapport des témoins soient recueillis le jour même (ou à la fin du concours au plus tard) et joints aux résultats envoyés à l'administrateur de l'AAC.

Si un compétiteur signale une agression de la part d'un chien **dont le juge n'a pas été témoin**, il faut en informer le comité de discipline sur place qui doit alors faire enquête sur la plainte. Le comité de discipline sur place peut consulter un ou tous les juges en fonction, avec l'accusé et le plaignant, et en arriver à une décision avant l'épreuve suivante. Il faut remplir un rapport et le soumettre avec les résultats à l'administrateur de l'AAC. Il faut aviser le plaignant de son droit de déposer une plainte écrite officielle auprès du comité de discipline. Pour faciliter la

procédure disciplinaire, il faut rassembler les formulaires et les témoignages avant la fin du championnat national et les envoyer avec les résultats à l'administrateur de l'AAC.

Compétiteur qui monte de l'équipement ou un enchaînement

Tout compétiteur qui monte de l'équipement sur le site de la compétition ou un enchaînement (y compris déplacer les sauts d'échauffement) de manière à dupliquer le parcours d'un juge pour pratiquer son chien sera expulsé de la compétition et cette personne et son (ses) chien(s) devront quitter les lieux du concours.

2.2.4. Responsabilités recommandées au club hôte

- A. Prévoir suffisamment d'estrades pour les spectateurs à l'extérieur de la section sécurisée réservée aux compétiteurs.
- B. Produire un catalogue du championnat national qui sera offert à tous les compétiteurs à un prix fixé par le comité organisateur. Il doit comprendre ce qui suit :
 - Le nom du club hôte
 - La date de la compétition
 - L'emplacement de la compétition
 - Toutes les manches du championnat avec les hauteurs de saut pour chaque manche
 - Le nom des chiens et leur numéro de carte d'identité de l'AAC
 - Une liste des compétiteurs et le nom de leurs chiens, conformément à la politique de confidentialité de l'AAC
 - Un espace pour écrire les fautes de parcours, le temps de parcours, les fautes de temps et le classement
 - L'identification et la description des prix
- C. Fournir un système de sonorisation de qualité pour tenir les participants, les spectateurs et les médias au courant des activités qui se déroulent dans les enceintes.
- D. Une période de familiarisation est facultative, à la discrétion du club hôte.

2.3. Établissement des droits d'inscription

L'hôte d'un championnat national doit présenter un budget basé sur une compétition rentable et les droits d'inscription doivent refléter cet objectif. Tous les droits d'inscription perçus doivent être compris dans le budget du championnat national et sont payés directement à l'AAC.

Les membres en règle de l'AAC doivent bénéficier d'un escompte sur leurs droits d'inscription et ces droits doivent être inférieurs à ceux demandés aux non-membres.

Un chien peut être retiré de la compétition avant la date de clôture sans devoir donner une raison; toutefois, le groupe hôte peut, à sa discrétion, demander et percevoir des frais d'administration raisonnables.

Conformément aux règlements de l'AAC, un remboursement complet des droits d'inscription sera remis aux compétiteurs dont la femelle est en chaleur ou dont le chien est blessé à condition que le secrétaire en soit informé avant la date de la compétition et qu'une lettre ou un certificat d'un vétérinaire soit fourni au besoin.

En cas de différend entre le compétiteur et l'hôte relativement à la validité de la blessure ou de la chaleur ou de l'exigence de fournir un certificat du vétérinaire, le comité directeur du championnat national aura le pouvoir de prendre une décision. L'une ou l'autre partie peut envoyer les détails au CDCN pour qu'il prenne une décision à condition que la demande de résolution du problème soit adressé au comité directeur du championnat national ou au président de l'AAC dans les deux semaines de la fin du championnat national en question.

Il est interdit de limiter les inscriptions à un championnat national. Les clubs ne peuvent pas refuser l'inscription d'un compétiteur sans obtenir la permission du CDCN. En cas de plainte parce que les inscriptions d'un groupe ou d'une personne ont été refusées, il faut envoyer une plainte par écrit au du comité directeur du championnat national, laquelle sera étudiée par un tiers indépendant. La décision de ce tiers sera envoyée par écrit au club hôte et au plaignant. Cette décision est sans appel.

Si les clubs offrent des épreuves ordinaires dans le cadre d'un concours homologué par l'AAC tenu au même endroit, cette interdiction (inscriptions limitées) ne s'applique pas car il s'agit d'une compétition distincte pour laquelle les clubs doivent faire une demande d'approbation séparée, en se conformant aux règlements d'agilité de l'AAC. Une fois que la compétition a commencé, il n'y aura aucun remboursement.

2.4. Résultats du championnat national

Il faut envoyer les résultats du championnat national au coordinateur des résultats du championnat national (admin@aac.ca) il cette personne doit les recevoir dans les quatorze jours suivants la fin du championnat national.

Les résultats du championnat national doivent comprendre ce qui suit :

- A. Les coordonnées du président du championnat, du secrétaire et du préposé au pointage, y compris leur numéro de téléphone et leur adresse électronique (si disponible). Si, pendant la vérification, on constate que des renseignements sont manquants ou qu'il y a des incohérences, le coordinateur des résultats du championnat national communiquera avec le secrétaire du championnat en utilisant les coordonnées fournies.
- B. Une copie dûment remplie des feuilles de pointage du championnat national signées par le secrétaire du championnat. Cela comprend tous les résultats individuels et toutes les manches de même que les résultats cumulatifs.
- C. Une copie de chaque parcours couru au championnat national signé par le juge et sur lesquelles le juge a indiqué la longueur réelle du parcours en verges et le temps de parcours standard.
- D. Une liste complète des compétiteurs, y compris le numéro d'identité du chien, le nom du chien, la race, le nom du propriétaire, l'adresse complète du propriétaire (y compris ville, province et code postal).
- E. Les résultats peuvent être imprimés ou soumis de manière électronique en format PDF.

Il est essentiel que tous les résultats soient reçus dans le délai indiqué et tout retard entraînera une amende de 100 \$. Si, après 30 jours, les résultats n'ont toujours pas été reçus, une amende de 500 \$ s'appliquera et l'adhésion à l'AAC sera immédiatement suspendue. S'il n'est pas possible de respecter l'échéance en raison de circonstances atténuantes, il faut communiquer immédiatement avec le coordinateur des résultats du championnat national. De plus, le club hôte doit conserver une copie de tous ces documents pendant un an.

Le secrétaire ou le président du championnat doit envoyer un courriel indiquant la date à laquelle les résultats ont été mis à la poste au coordinateur des résultats du championnat national.

Le secrétaire et/ou le président du championnat doit avoir une adresse électronique dans le but de pouvoir confirmer que les résultats ont été reçus. Si le club hôte ne reçoit pas un courriel de confirmation du coordinateur des résultats du championnat national dans les dix jours de l'envoi par la poste des résultats, il doit appeler le coordinateur des résultats du championnat national pour confirmer la réception des résultats.

2.5. Formation des groupes de compétiteurs

Le secrétaire du championnat national est la personne responsable de former des groupes de compétiteurs et la formation des groupes se fera au hasard. Toute demande pour faire partie d'un groupe peut ou non être considérée, à la discrétion du secrétaire du championnat. La seule exception à ce règlement concerne les jeunes conducteurs (18 ans ou moins) : un jeune conducteur peut demander d'avance d'être dans le même groupe qu'un autre conducteur.

2.6. Juges et préposés

Les rôles et responsabilités des juges et proposés à un championnat national sont ceux figurant dans les *Règlements officiels de l'Association d'agilité du Canada*, chapitre 2, article 2.4 *Juges et préposés*. Seuls les juges experts approuvés de l'AAC (ceux qui ont satisfait à tous les aspects de la certification) ont le droit de juger un championnat national. Il incombe au club hôte d'embaucher des juges approuvés pour leur championnat national.

2.7. Critères d'admissibilité

Les chiens qui ont obtenu le nombre de points exigés (350) à un championnat régional ou au qualificatif d'un jour peuvent concourir au championnat national.

Tous les chiens inscrits à la compétition doivent avoir un numéro d'identité de l'AAC valide.

Les chiens peuvent courir à la hauteur de saut à laquelle ils participent aux concours homologués de l'AAC, selon la catégorie à laquelle ils appartiennent, jusqu'à un maximum de 26 po en catégorie Régulier et à un maximum de 22 po en catégories Spécial et Vétéran.

Le championnat national est assujéti aux règlements de l'AAC, sauf indication contraire dans les présents Règlements et lignes directrices du championnat national.

2.8. Championnat pour jeunes conducteurs

Le championnat national pour jeunes conducteurs doit se composer d'une manche d'agilité standard ou d'une manche d'agilité standard et d'une manche de sauteur qui seront combinées.

La compétition est ouverte à tous les jeunes conducteurs de 18 ans et moins au mois de décembre de l'année du championnat.

Les dix meilleurs jeunes conducteurs, selon le pointage cumulatif total, se verront décerner des prix équivalents à ceux remis aux autres gagnants du championnat national.

2.8.1. Divisions

Le championnat national pour jeunes conducteurs comportera deux divisions basées sur l'expérience : la division novice et la division ouverte.

2.8.2. Division novice

Elle s'adresse aux jeunes de 12 ans et moins.

2.8.3. Division ouverte

Elle s'adresse aux jeunes ayant de 13 à 18 ans.

2.8.4. Jugement

Les épreuves de la division novice seront jugées selon les règlements en Jeunes conducteurs intermédiaires de l'AAC.

Les épreuves de la division ouverte seront jugées selon les règlements en Jeunes conducteurs experts de l'AAC.

2.9. Épreuves d'échauffement

Les épreuves d'échauffement doivent être terminées avant que les manches du championnat national commencent.

La nourriture et les jouets peuvent être permis pendant les épreuves d'échauffement aux conditions suivantes :

- Le fait de permettre la nourriture ne contrevient pas aux règlements du site et/ou des installations.
- Les jouets doivent être en bon état.
- Les jouets ne doivent pas contenir des objets qui font du bruit.
- Les conducteurs peuvent lancer le jouet à leur chien ou jouer au souque à la corde avec leur chien.
- Les aides à l'entraînement (p. ex.: clicker, régulateur de foulée, cibles, etc.) sont interdites.

- La nourriture ne doit pas être lancée au sol ni au chien, elle doit être donnée au chien directement de la main ou du contenant.

2.10. Compétition nationale en équipe de trois chiens au championnat

2.10.1. Admissibilité

- A. Tous les compétiteurs doivent être inscrits au championnat national de l'AAC.
- B. Tant les chiens que les conducteurs doivent être membres de l'AAC au 1^{er} avril de l'année en question.
- C. Les inscriptions peuvent être reçues jusqu'à la fin de l'enregistrement au championnat national.

Voir le site Web de l'AAC quant au formulaire d'inscription :

http://www.aac.ca/en/forms/_pdf/3-DogTeamEntryForm2016EN-F.pdf

2.10.2. Exigences relatives à l'équipe

- A. Chaque équipe sera formée de trois binômes chien-conducteur.
- B. Une personne ne peut pas courir deux chiens sur la même équipe.
- C. Un chien ne peut faire partie que d'une seule équipe.
- D. Les conducteurs peuvent courir dans plusieurs équipes avec des chiens différents.
- E. Les **trois** chiens doivent provenir de la même région.
- F. Aucune limite quant au nombre d'équipes par région.
- G. Maximum de **deux** chiens en vétéran par équipe (en raison de nombre de points supérieurs qu'ils peuvent accumuler).

2.10.3. Pointage

Douze (12) pointages individuels des six manches du championnat national (2 agilités standard, 2 sauteurs, 2 enjeux) seront combinés pour obtenir le pointage total de l'équipe.

Il FAUT compiler au moins deux pointages pour chaque membre de l'équipe sur les 6 manches (p. ex.: le chien 1 peut contribuer 2 pointages en sauteur, le chien 2, deux pointages en sauteur

et deux en agilité standard; le chien 3, deux pointages en sauteur, deux en agilité standard et deux en enjeux)

Il faut compiler AU MOINS un pointage de chacun des trois types d'épreuve (p. ex.: le chien 1 peut contribuer un pointage en enjeu, 2 pointages en sauteur et un pointage en agilité standard; le chien 2, deux pointages en sauteur et deux pointages en agilité standard; le chien 3, deux pointages en sauteur et deux pointages en agilité standard).

L'organisation et la compilation des résultats seront gérées par un bénévole sélectionné annuellement par le Conseil de l'AAC.

En cas d'égalité, le pointage combiné de deux des six manches de sauteur de l'équipe sera utilisé. Les deux pointages peuvent provenir de la même manche de sauteur ou de deux manches différentes, mais les deux pointages doivent appartenir à deux chiens différents de l'équipe. (Le pointage des manches de sauteur servant à briser l'égalité sera compilé qu'il aient été utilisées ou non pour calculer le pointage total initial de l'équipe.) S'il y a encore égalité, le pointage combiné de deux manches d'agilité standard sera utilisé et s'il y a encore égalité, le pointage combiné de deux manches d'enjeu sera utilisé. (Les deux chiens dont le pointage sera utilisé pour briser les égalités subséquentes (agilité standard et enjeu) n'ont pas à être les mêmes deux chiens dont le pointage total en sauteur a été utilisé pour briser la première égalité, mais il doit s'agir de deux chiens. On ne peut pas prendre les deux pointages d'un même chien en agilité standard ou en enjeu pour briser l'égalité.

2.10.4. Prix de la compétition en équipe de trois chiens

Les gagnants seront annoncés lors de la cérémonie de clôture et de remise des prix.

Des médailles de classement seront offertes et commanditées par l'AAC (maximum de 200 \$ expédition comprise). Elles seront décernées aux trois équipes ayant le plus haut pointage combiné.

L'AAC commanditera les prix suivants pour les trois meilleures équipes de la compétition nationale en équipe de trois chiens :

- Première place 1 200 \$ (400 \$ par équipier).
- Deuxième place 600 \$ (200 \$ par équipier).
- Troisième place 300 \$ (100 \$ par équipier).

3. Championnat national

Le championnat national se compose de six manches de qualification qui comprennent deux épreuves d'agilité standard, deux sauteurs et deux enjeux. Les chiens doivent être inscrits aux six manches et y participer pour être admissibles à un classement au championnat national en fonction du pointage cumulatif.

Le jugement se fera selon les règlements experts modifiés. Aucun parcours qualificatifs ou titre n'est décerné pour avoir participé aux manches du championnat national.

Les chiens doivent être inscrits en fonction de la mesure officielle sur leur carte d'Identité ou, si leur carte d'identité n'est pas complètement remplie et signée, ils doivent être inscrits dans une hauteur de saut à laquelle ils sont admissibles conformément aux règlements de l'AAC. Les chiens dont la carte d'identité n'est pas complètement remplie et signée doivent être mesurés par le juge en fonction le premier jour de la compétition et cette mesure ne peut pas être inscrite sur leur carte d'identité. Si la mesure prise est proche d'une taille de démarcation, le juge peut choisir, ou le conducteur peut demander, qu'une toise mobile exacte soit utilisée pour déterminer la hauteur de saut du chien.

Une personne peut inscrire plus d'un chien, mais un chien ne peut pas être couru par plus d'une personne.

3.1. Manches du championnat national

Tous les chiens participeront à la compétition individuelle (deux manches d'agilité standard, deux de sauteur et deux d'enjeu) lors du championnat national. Le groupe hôte peut organiser et offrir d'autres épreuves auxquelles les compétiteurs peuvent s'inscrire. Ces épreuves ne permettent pas d'obtenir un parcours qualificatif et seront conçues par les juges du championnat national ou un juge invité approuvé par le CDCN. Ces épreuves ne sont pas comprises dans le pointage du championnat national, mais le club peut offrir des rubans distincts pour celles-ci. Les clubs membres peuvent aussi tenir un concours homologués par l'AAC en conjonction avec le championnat national; toutefois, il s'agira d'un concours complètement distinct et le club doit faire une demande en suivant la procédure normale.

Sachant que de nombreux chiens inscrits au championnat national ont voyagé de longues heures pour y participer et peuvent ne pas avoir eu la possibilité de s'entraîner normalement avant le début des manches du championnat national, la modification suivante aux règlements généraux de l'AAC sur les épreuves d'agilité non homologuées a été approuvée pour les « épreuves d'échauffement » et les autres compétitions se déroulant au championnat :

- À condition que les épreuves d'échauffement se tiennent AVANT le début des manches du championnat national, elles peuvent se dérouler en même temps que les autres épreuves ou concours, homologués ou non. Les enceintes servant aux épreuves d'échauffement doivent être montées de manière à éliminer le risque que des conducteurs montent des enchaînements provenant des épreuves homologuées. Le groupe hôte peut permettre l'utilisation de jouets et de nourriture dans les enceintes des épreuves d'échauffement. Si cela est permis, les deux doivent l'être.

Les chiens ne seront pas expulsés de l'enceinte sauf pour agression, pour s'être soulagé dans l'enceinte, pour avoir quitté l'enceinte, pour comportement antisportif du conducteur ou dans le cas d'un chien hors de contrôle.

Il y aura un champion national pour chaque hauteur de saut (6 po, 10 po, 16 po, 22 po, 26 po) et chaque catégorie (Régulier, Spécial, Vétéran et Vétéran DD - sautant deux hauteurs plus bas) (c.-à-d. un champion en Régulier 22 po, un champion en Spécial 22 po, un champion en Vétéran 22 po, etc.).

Un prix sera remis aux dix meilleurs jeunes conducteurs (pointage cumulatif total) du championnat national. Ces prix doivent être équivalents à ceux remis aux autres gagnants (pointage cumulatif total) du championnat national.

Les compétiteurs doivent se qualifier avant le 30 juin de l'année en cours pour être admissibles à participer au championnat national. Les invitations ou le programme officiel (formulaire d'inscription) sera disponible sur le site Web de l'AAC. Un nombre limité de compétiteurs qui n'ont pas participé à leur championnat régional peut être admissibles à participer au championnat national en se qualifiant lors du qualificatif d'un jour. Les demandes pour y participer doivent être envoyées au comité directeur du championnat national avant la date de clôture, soit approximativement une semaine après le dernier championnat régional.

3.2. Enceintes et conception de parcours

3.2.1. Dimension de l'enceinte et surface

On recommande que les parcours soient conçus pour une enceinte mesurant 100 pi x 100 pi. Si ce n'est pas possible, les exigences minimales suivantes s'appliquent :

- Une enceinte extérieure doit avoir un minimum de 10 000 pi² et aucun côté ne peut avoir moins de 90 pi.

- Une enceinte intérieure doit avoir un minimum de 9 000 pi² et aucun côté ne peut avoir moins de 70 pi. Le parcours serait conçu pour s'adapter à une enceinte de 70 pi x 130 pi si le plus petit côté à 70 pi.
- Toutes les enceintes d'un championnat national doivent avoir les mêmes dimensions.

L'enceinte sera entourée d'une corde ou d'une clôture pour empêcher les spectateurs d'interférer avec le parcours avant et pendant le championnat national. Si deux enceintes adjacentes partagent la même clôture, il doit y avoir une barrière visuelle continue, sur toute la longueur de cette clôture commune, qui a pas moins de 3 pi de haut du sol à sa partie supérieure. La surface du terrain **doit** être ferme et antidérapante. Elle doit permettre de placer les obstacles de niveau et offrir une bonne traction aux conducteurs et à leur chien et assurer leur sécurité. Si un concours se déroule sur une surface dure comme du ciment, la surface doit être entièrement recouverte d'un matériau approprié qui amortit les chocs. En raison de la nature de ce sport, les surfaces dures et nues ainsi que les surfaces glissantes ne sont pas approuvées. La sécurité des chiens est primordiale lors du choix d'un terrain de concours.

L'entrée et la sortie doivent être à chaque extrémité d'un côté de l'enceinte pour faciliter les procédures de départ et d'arrivée.

3.2.2. Manches offertes

Le championnat national se compose de deux manches d'agilité standard, deux manches de sauteur et deux manches d'enjeu.

3.2.3. Liste de l'équipement

Aucun saut d'une seule pièce, peu importe le matériau, ne peut être utilisé au championnat national de l'AAC.

L'AAC possède des pneus, des oxers, des sauts en largeur ascendants et des tunnels [(2x20 pi + 1x15 pi) par enceinte] pour six enceintes. Cet équipement est entreposé dans un conteneur mobile et l'inventaire est mis à jour après chaque championnat national. Le conteneur est entreposé près de l'emplacement du dernier championnat national si possible, et ce jusqu'à ce que le comité organisateur du championnat national suivant en fasse la demande.

Les sauts en largeur, en longueur et les oxers sont remplacés par des sauts droits pour les catégories Spécial et Vétéran. Ces sauts de remplacement ne sont pas compris dans les dix sauts droits exigés pour la conception de parcours.

L'équipement d'agilité suivant doit être disponible pour chaque enceinte :

L'équipement suivant doit être disponible dans **chaque enceinte d'agilité standard et d'enjeu** :

- 1 passerelle
- 1 palissade
- 1 balançoire
- 2 jeux de 6 piquets de slalom (espacement de 24 po)
- 3 tunnels rigides [2 x 20 pi et 1 x 15 pi]
- 1 oxer* (*ails = 24 po*)
- 1 saut en largeur ascendant* (*ails = 24 po*)
- 1 pneu (*auto régénérateur/frangible*)
- 10 sauts droits sans ailes
- 10 sauts droits avec ailes
- Saut en longueur *

**Le saut en longueur est facultatif en agilité standard et peut être inclus.*

L'équipement suivant doit être disponible dans **chaque enceinte de sauteur** :

- 3 tunnels rigides [2 x 20 pi et 1 x 15 pi]
- 1 oxer* (*ails = 24 po*)
- 1 saut en largeur ascendant* (*ails = 24 po*)
- 1 pneu (*auto régénérateur/frangible*)
- 10 sauts droits sans ailes
- 10 sauts droits avec ailes
- Saut en longueur *

** Le saut en longueur est facultatif en sauteur et peut être inclus.*

*Le nombre maximal d'obstacles permis sur un parcours de sauteur au championnat national est de 23, il est donc possible que 20 soient des sauts individuels avec et sans ailes (puisque seulement un tunnel, un saut en largeur et un pneu soient aussi nécessaires). Toutefois, il est rare que les 20 sauts soient utilisés.

Obstacle FACULTATIF dans les enceintes d'agilité standard et de sauteur seulement : le saut en longueur

(Le saut en longueur se présente en deux versions : ascendant ou en dos d'âne. Le saut ascendant est celui le plus souvent utilisé universellement)

Le saut en longueur est un obstacle facultatif au championnat national de l'AAC et il peut être utilisé en agilité standard et en sauteur seulement à condition de respecter les critères suivants :

- Il n'est pas utilisé en enjeu
- Son approche est en ligne droite
- Ce n'est pas le seul saut en largeur du parcours
- Il n'est pas franchi plus d'une fois
- Il est offert lors de la familiarisation précédant la compétition
- Son utilisation est mentionnée dans le programme officiel du championnat national

3.2.4. Critères pour la conception de parcours

L'objectif de ces manches consiste à démontrer que le chien et son conducteur peuvent négocier un parcours complexe avec rapidité. Le chien doit pouvoir facilement travailler d'un côté comme de l'autre à des distances accrues et avec plus de contrôle. Étant donné que le championnat national est ouvert à tous les chiens, peu importe leur niveau et leur expérience, les parcours doivent suivre les directives de conception de parcours de l'AAC pour le niveau expert à l'exception de ce qui suit : le nombre maximal de défis majeurs est de trois (3) et le nombre minimal est de deux (2); les enchaînements¹ forçant le conducteur à travailler à distance de son chien sont interdites. Les parcours doivent être fluides et permettre aux binômes de faire preuve de leurs compétences.

¹ *Un enchaînement où le conducteur est forcé de travailler à distance et où il n'a absolument pas la possibilité de suivre un autre trajet pour se rapprocher de son chien.*

Les parcours déjà courus lors d'un concours homologué par l'AAC ne sont pas acceptables.

Le parcours doit avoir 18 obstacles au minimum et pas plus de 23 obstacles numérotés. La table **est** interdite sur les parcours du championnat national. Le nombre d'obstacles variera selon l'épreuve et la distance minimale entre chacun sera de 15 pieds et de 18 pieds avant et après

les sauts en largeur. En agilité standard et en sauteur, certains obstacles peuvent devoir être négociés plus d'une fois. La passerelle, la palissade, la balançoire et le pneu NE doivent PAS être franchis plus d'une fois sauf en **enjeu**, pendant la **séquence d'ouverture**.

Pneu frangible

En enjeu, les barres tombées et un pneu frangible défait ne seront pas remis en place par les préposés. Si le chien défait un pneu frangible pendant la période d'accumulation de points de l'enjeu, il recevra les points pour la première exécution mais non pour les suivantes.

Parcours d'enjeu au championnat national

L'enjeu final des deux manches d'enjeu du championnat national ne doit pas comporter de défis identiques. L'enjeu final peut comporter un slalom ou deux obstacles à zones de contact ou des sauts et des tunnels seulement (sans slalom ou obstacle à zones de contact).

Les parcours d'enjeu d'un championnat national **doivent** comporter deux minis enjeux et un obstacle valant 4 points.

3.2.5. Sélection des parcours

La sélection des parcours se fera au championnat national lors d'un tirage au sort public parmi les enveloppes scellées contenant les parcours appropriés conçus par les juges, soumis au coordinateur des parcours du championnat national et approuvés avant la compétition. Chaque enveloppe contiendra dix copies du parcours : une pour afficher, une pour l'AAC, une pour le club hôte, une pour le juge en fonction et six qui serviront à monter le parcours.

Pour s'assurer que le défi des deux enjeux principaux du championnat national ne sont pas identiques, lors de la préparation des jeux de parcours, le coordinateur des parcours des championnats identifiera avec un symbole ou une lettre unique en son genre un type particulier de défi. Ces marques d'identification seront inscrites à l'extérieur des enveloppes contenant le parcours. Lorsqu'un parcours d'enjeu est tiré au sort, tous les autres parcours d'enjeu portant la même marque d'identification seront mis de côté de manière que chaque parcours d'enjeu offre des défis différents.

Les copies des parcours qui seront distribuées aux compétiteurs ne doivent pas être remises à quelqu'un qui participe au championnat et doivent rester strictement confidentielles jusqu'à la journée où les parcours seront courus.

Lorsqu'un championnat national se déroule sur plus d'une journée, les parcours des jours suivants ne doivent pas être dévoilés ni affichés avant la journée pendant laquelle ils doivent être courus (à moins que des copies soient distribuées aux compétiteurs, auquel cas une personne qui ne participe pas à la compétition peut s'occuper de faire des copies).

Il incombe aux juges en fonction de s'assurer que les parcours sont montés de manière à respecter aussi précisément que possible le tracé papier, de mesurer le parcours, le cas échéant, et de déterminer le TPS pour chaque division (ouverte, mini) et chaque catégorie (Régulier, Spécial et Vétéran) en tenant compte de la vitesse d'évolution (v/s) indiquée par le juge qui a conçu les parcours et de la situation (température et surface) le jour de la compétition. Il doit aussi, le cas échéant, fixer un TPM. Voir la section 3.6 sur le calcul d'un TPM).

Si possible, les juges en fonction doivent ajuster ensemble des parcours similaires lorsque deux enceintes sont utilisées. On suggère qu'un seul juge mesure les deux parcours pour s'assurer d'avoir le même nombre de verges.

Note : *Si le club hôte offre d'autres épreuves en conjonction avec le championnat national, soit des épreuves ou des jeux réguliers de l'AAC (pour lesquels il doit obtenir une autorisation en suivant le processus normal) ou des jeux non officiels, il lui incombe d'envoyer l'information pertinente au juge (dimension de l'enceinte, équipement, ordre des épreuves, etc.). Dans le cas d'épreuves et de jeux officiels, le juge doit soumettre ses parcours afin qu'ils soient approuvés en suivant la procédure normale, et non pas par l'intermédiaire du coordinateur des parcours du championnat national.*

4. Juger un championnat national

4.1. Responsabilités des juges

Les responsabilités des juges sont celle décrites dans les règlements d'agilité de l'AAC. De plus, le juge doit respecter ce qui suit :

Code vestimentaire : Étant donné qu'il s'agit d'un événement de prestige qui peut être télédiffusé, les juges doivent porter le polo officiel du championnat national de l'AAC fourni par le club hôte (les clubs doivent fournir un polo par jour par juge). Le juge peut commander un autre polo par l'entremise du club hôte à ses propres frais.

On recommande le port d'un pantalon noir (pas de jeans) ou d'un short noir ou blanc s'il fait chaud.

Pour s'assurer que le défi des deux enjeux principaux du championnat national ou du qualificatif d'un jour ne sont pas identiques (p.ex.: slalom de 12 piquets à exécuter en latéral avec la ligne), les juges doivent concevoir DEUX parcours d'enjeu par dimension d'enceinte et s'assurer que les défis de l'enjeu final des parcours soumis est différents (slalom, obstacle à zones de contact, obstacle à zones de contact ET slalom, ou sauts/tunnels seulement). On encourage les juges à varier le genre de mini enjeu afin de tester autant de compétences que possible.

Les juges d'un championnat national doivent soumettre leurs parcours au moins 30 jours avant le début du championnat national. Si les parcours ne sont pas soumis à temps, on considérera qu'ils n'ont pas été soumis. Dans un tel cas, le juge ne pourra pas juger de championnat national ou régional pendant une période de trois ans. Le président du Conseil de l'AAC avisera les juges en infraction.

4.2. Règlements s'appliquant au championnat national

TOUS LES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR S'APPLIQUENT À MOINS D'UNE EXEMPTION DANS LES PRÉSENTES LIGNES DIRECTRICES.

4.2.1. Répétition d'obstacle :

La répétition d'obstacle, qu'elle soit intentionnelle ou non, sera jugée comme une erreur de parcours. Le passage sera compté et intégré au pointage cumulatif.

4.2.2. Jugement de l'enjeu :

Quand un conducteur peut-il traverser la ligne d'un mini enjeu?

Le chien obtiendra la totalité des points pour avoir exécuté un mini enjeu pendant l'ouverture lorsque, pour le dernier obstacle, il a touché la zone de contact, est complètement sorti du tunnel ou du slalom, a franchi un pneu ou un saut et a les quatre pattes au sol. On considère alors que le chien ne peut plus commettre de faute. Il obtiendra alors la valeur du mini enjeu et le conducteur peut traverser la ligne de l'enjeu. Si un chien n'a pas quitté complètement un obstacle à zones de contact (n'a pas les quatre pattes au sol) avant de tenter le mini enjeu de nouveau, il n'obtiendra pas les points du mini enjeu une deuxième fois même s'il exécute tous les obstacles du mini enjeu parce qu'il n'a pas commencé correctement la deuxième exécution de l'obstacle à zones de contact. Il obtiendra par contre les points des obstacles individuels réussis.

Toucher délibérément le chien pendant la séquence d'ouverture

Conformément aux règlements en vigueur, si un conducteur touche délibérément son chien **pendant la séquence d'ouverture** pour l'encourager ou le récompenser, le passage devient immédiatement EXS. Le juge continuera de juger mais en ce qui concerne le pointage au championnat national, le chien obtiendra **zéro points**. Le passage sera compté et intégré au pointage cumulatif.

Comportement antisportif

Conformément aux règlements en vigueur, si, en tout temps pendant l'enjeu, le conducteur traverse un obstacle, passe sous ou au-dessus d'un obstacle, on jugera qu'il s'agit d'un comportement antisportif et le conducteur sera expulsé. En ce qui concerne le pointage pour ce passage, le chien obtiendra **zéro points**. Le passage sera compté et intégré au pointage cumulatif.

Ce qui précède ne restreint pas l'interprétation de ce qu'est un comportement antisportif.

Enjeu principal/final

Lorsque le sifflet de l'enjeu se fait entendre, la ligne d'enjeu est fonctionnelle et le conducteur doit rester derrière la ligne, même si le chien n'a pas encore commencé l'enjeu final. Si le conducteur est dans la zone de l'enjeu lors du coup de sifflet, il doit la quitter immédiatement.

Si le conducteur n'entend pas le sifflet (la cloche ou l'avertisseur), indiquant qu'il faut commencer l'enjeu final, le juge peut indiquer au conducteur que le sifflet s'est fait entendre.

Après la fin de l'ouverture, aucun point additionnel n'est accordé à moins que le chien réussisse l'enjeu final.

Puisque le fait de traverser la ligne d'arrivée arrête le chronomètre, un conducteur qui tente l'enjeu final après le deuxième coup de sifflet (signifiant que le temps accordé pour l'enjeu final est écoulé) ne réussira pas l'enjeu final car il a dépassé le temps imparti. Par contre, le chien conserve tous les points accumulés pendant la séquence d'ouverture de 40 secondes.

4.2.3. Barres tombées

Si le chien fait tomber une barre, la barre ne doit pas être remplacée tant que le chien n'a pas terminé son parcours.

4.2.4. Ligne d'arrivée

Le dernier obstacle constitue la ligne d'arrivée. Traverser le plan du dernier obstacle ne sera pas jugé comme une non-exécution mais comme un refus (5 fautes) si le conducteur ramène le chien et que celui-ci franchit le dernier obstacle correctement. Si le conducteur ne ramène pas le chien, il y a non-exécution.

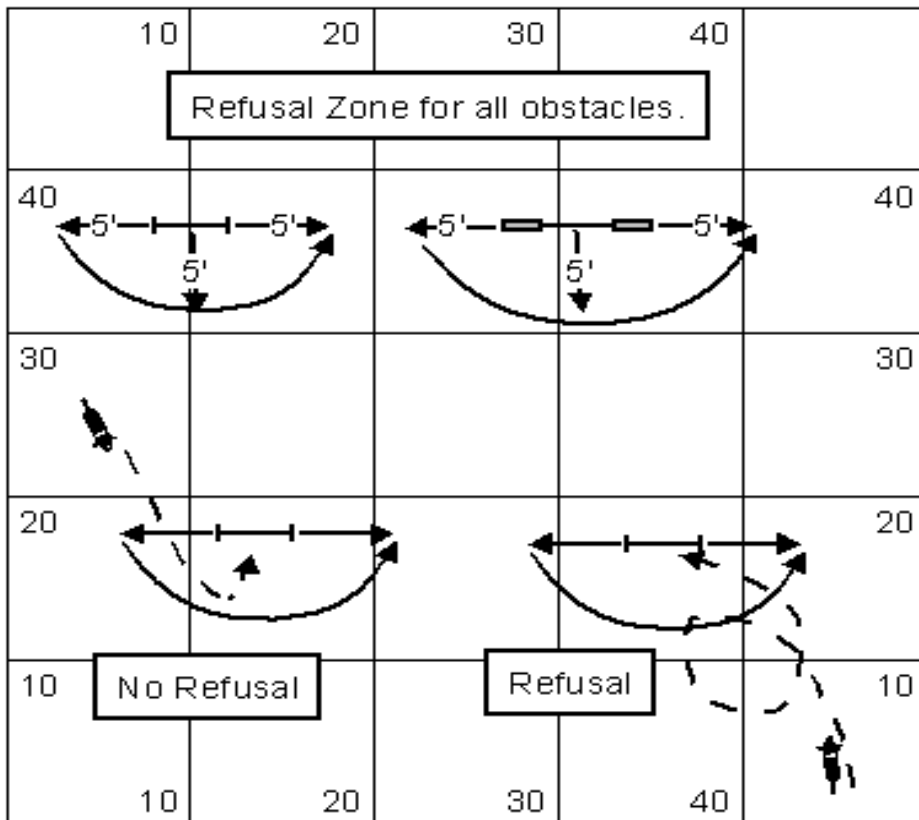
Si, lorsque le conducteur ramène le chien, celui-ci franchit l'obstacle en sens inverse, il sera pénalisé d'une non-exécution. Le chien ayant arrêté le chronomètre en agissant ainsi, le juge cessera de juger.

Si le chien ne revient pas franchir le dernier obstacle correctement, le chronométreur arrêtera manuellement le chronomètre lorsque le chien quitte la zone qui constitue l'enceinte.

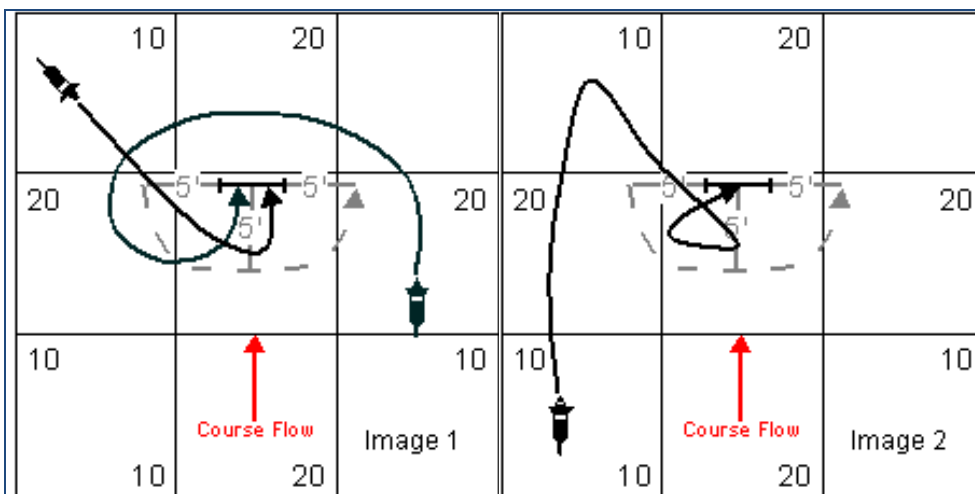
Cette modification s'applique aux trois épreuves : agilité standard, sauteur et enjeu.

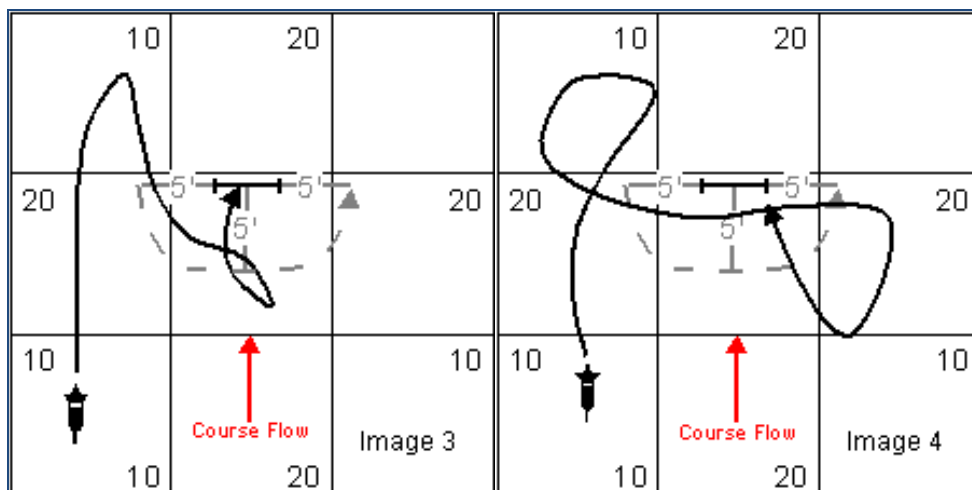
4.2.5. Refus

Il faut juger les refus en respectant la bulle de 5 pieds recommandée qui définit la zone de refus du côté approche de l'obstacle. Cette distance est approximative, non pas exacte, et doit aider le juge à définir la zone de refus. Il ne faut pas signaler un refus lorsque le chien approche le saut par l'arrière quand celui doit être franchi de l'arrière **à moins** qu'il ait d'abord traversé la zone de refus, comme illustré plus bas. Le chien doit être en train de faire une approche du côté approprié de l'obstacle pour qu'il y ait possibilité de refus. Il y a refus chaque fois qu'un chien tourne sur lui-même dans la zone de refus.



Aucune des situations des quatre illustrations suivantes ne constitue un refus :





4.2.6. Chronométrage électronique et ligne de départ

Le chien doit être du côté approche du premier obstacle pour commencer son passage au cas où il y aurait mauvais fonctionnement du chronomètre afin que tous les chiens aient la même ligne de départ (qu'un chronomètre électronique ou manuel soit utilisé).

4.2.6.1. Mauvais fonctionnement d'un chronomètre électronique

Parcours d'agilité standard et de sauteur

1. Si un chien fait un sans faute mais qu'il n'y a pas de temps à inscrire parce que le chronomètre a mal fonctionné, le conducteur aura le choix de courir de nouveau pour le temps seulement OU d'accepter un sans faute avec le temps de parcours standard.
 - a) Si le conducteur choisit de courir de nouveau pour le temps seulement, il doit effectuer la totalité du parcours sans omissions ni non-exécutions afin de s'assurer que le conducteur maintient un certain degré d'exactitude lors de la reprise.
 - b) En cas de non-exécution, le juge sifflera et le pointage sera un sans faute avec le temps de parcours standard.

Si le temps de la reprise est supérieur au TPS, des fautes de temps seront ajoutées.

2. Si le chien **n'a pas** fait un sans faute mais qu'il n'y a pas de temps à inscrire parce que le chronomètre a mal fonctionné, le conducteur aura le choix de courir de nouveau, auquel cas il recommence à neuf et seules les fautes et le temps de la reprise compteront OU de garder les fautes encourues avec le temps de parcours standard.

Parcours d'enjeu

Sifflet/avertisseur à 40 secondes, AUCUN temps pour l'enjeu final

1. Si le chien réussit l'enjeu final mais qu'il n'y a pas de temps à inscrire parce que le chronomètre a mal fonctionné, le conducteur aura le choix de :
 - a) Conserver les points accumulés pendant l'ouverture et d'accepter un enjeu réussi avec le temps accordé pour sa hauteur de saut, sa division et catégorie (c.-à-d. 35 points pour un enjeu réussi sans points en prime pour le temps).
 - b) Reprendre le parcours (ouverture et enjeu final) comme s'il n'avait pas couru – tous les points et le temps de la reprise seront utilisés pour le pointage de cette manche.
2. Si le chien a fait une faute dans l'enjeu final mais qu'il n'y a pas de temps à inscrire parce que le chronomètre a mal fonctionné, le conducteur conservera les points accumulés pendant l'ouverture et obtiendra un temps de parcours de 40 secondes plus le temps accordé pour sa hauteur de saut, sa division et catégorie pour l'enjeu final.

4.2.7. Erreur de parcours

Le chien qui fait une erreur de parcours sera pénalisé d'une erreur de parcours jusqu'à ce qu'il ait une interaction avec le bon obstacle suivant (c.-à-d. toucher physiquement un obstacle, franchir un saut, entrer dans le slalom) OU qu'il soit revenu au bon obstacle ET ait satisfait aux critères d'un refus. Le chien sera alors pénalisé d'un refus **et** d'une autre erreur de parcours s'il exécute un autre ou le même mauvais obstacle. Aucune autre faute, notamment pour barres tombées, zone de contact ratée, slalom traversé, etc. n'est signalée pendant que le chien est sur une erreur de parcours.

1. Erreur de parcours/refus

Si le chien dépasse un obstacle en étant dans la zone de refus puis revient sur ses pas et franchit l'obstacle en sens inverse ou exécute un autre obstacle, il ne sera pénalisé **que d'une** erreur de parcours (et non pas un refus et une erreur de parcours).

2. Erreur de parcours /non-exécution

Si le chien n'exécute pas un obstacle, il sera pénalisé d'une non-exécution.

Si le chien dépasse un obstacle et exécute ensuite le bon obstacle suivant sans revenir exécuter l'obstacle précédent, il ne sera pénalisé **que d'une** non-exécution.

Si le chien dépasse un obstacle qu'il doit franchir et entre incorrectement dans le slalom, franchit le saut en sens inverse ou exécute un obstacle qui n'est pas le suivant de la séquence, il sera immédiatement pénalisé d'une erreur de parcours. Pour reprendre le parcours, le chien doit être ramené pour exécuter l'obstacle omis ou continuer en suivant l'ordre des obstacles. Si continue en suivant l'ordre des obstacles sans revenir franchir l'obstacle omis (ou les obstacles omis), il sera pénalisé d'une non-exécution pour chaque obstacle omis en plus de l'erreur de parcours initiale.

4.2.8. Ozer

Les deux barres inférieures de tout ozer seront croisées en forme de X tel que mentionné dans les règlements de l'AAC afin que l'apparence de l'oxer soit la même pour tous.

4.2.9. Balançoire

Pour assurer un jugement uniforme de la balançoire dans toutes les régions, un chien qui saute en bas de la balançoire avant le point central (le pivot) sera pénalisé d'un refus. On considèrera que la balançoire a été exécutée si le chien est pénalisé d'une envolée (fly-off) peu importe si la planche a dépassé l'horizontale ou non. Sur un parcours d'agilité standard, reprendre la balançoire après une envolée sera pénalisé d'une répétition d'obstacle. Pour s'assurer que le conducteur sait qu'il y a eu envolée, le juge peut dire la faute à voix haute ou tenir le signal de la main suffisamment longtemps pour être vu du conducteur.

On recommande aussi que l'emplacement de la base et de la montée de la balançoire soit marqué au sol (voir Tunnels) pour s'assurer que tous les chiens aient la même approche, surtout lorsque des exécutions rapides font rebondir la balançoire hors de sa position ou de son alignement.

4.2.10. Tunnels

On encourage les juges à marquer la forme ainsi que l'entrée et la sortie de tous les tunnels sur le sol lors d'un championnat national et d'utiliser deux jeux de sacs (si disponibles) à l'entrée (ou aux endroits stratégiques) afin de maintenir les tunnels en place pour les grands chiens. De la peinture pour gazon ou des tés de golf avec du ruban cache peuvent être utilisés. Si de la peinture est utilisée, il faut obtenir la permission des responsables de la gestion du site.

4.2.11. Montage de parcours (et ajustements)

Si possible, lorsqu'il y a deux enceintes, les juges doivent ajuster ensemble les parcours semblables pour s'assurer que les obstacles sont placés de la même manière. On suggère aussi

qu'un seul juge mesure la longueur des deux parcours pour que le nombre de verges obtenu soit aussi similaire que possible.

4.2.12. Procédure disciplinaire

Si vous êtes **témoin** d'une agression d'un chien dans votre enceinte, vous devez expulser le chien de l'épreuve, pour la journée ou du site du concours et le rapport du juge doit être soumis avec les résultats du concours. Vous devez informer la victime de son droit de déposer une plainte officielle auprès du comité de discipline et on recommande fortement que la plainte et le rapport des témoins soient recueillis le jour même (ou à la fin du championnat au plus tard) et joints aux résultats envoyés à l'administrateur de l'AAC (<http://www.aac.ca/en/contact/main/>).

Si un compétiteur signale une agression de la part d'un chien **dont vous n'avez pas été témoin**, il faut en informer le comité organisateur qui doit alors faire enquête sur la plainte. Le comité organisateur peut consulter un ou tous les juges en fonction, avec l'accusé et le plaignant, et en arriver à une décision avant l'épreuve suivante. Il faut remplir un rapport et le soumettre avec les résultats à l'administrateur de l'AAC. Il faut aviser le plaignant de son droit de déposer une plainte écrite officielle auprès du comité de discipline. Pour faciliter la procédure disciplinaire, il faut rassembler les formulaires et les témoignages avant la fin du championnat national et les envoyer avec les résultats à l'administrateur de l'AAC.

4.3. Le temps de parcours standard

Le temps de parcours standard (TPS) de toutes les manches du championnat national sera celui des épreuves de niveau expert, c.-à-d. 2,8 à 3,3 verges/sec. en agilité standard et 3,5 à 4,3 verges/sec. en sauteur.

Une faute ou une fraction de faute sera imputée à un chien pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessus du TPS. Par exemple, un chien qui exécute en 58,50 secondes un parcours dont le TPS est de 55 secondes se verra imputé 3,5 fautes de temps. Le temps doit être chronométré au centième (1/100) de seconde.

Le juge peut, à sa discrétion, établir un temps de parcours maximal (TPM) après l'écoulement duquel le chien sera expulsé de l'enceinte. Le TPM, le cas échéant, sera le temps de parcours standard plus la valeur en points de la manche (par ex. : le TPS plus 100 secondes pour l'agilité standard, le TPS plus 75 secondes pour le sauteur).

4.4. Calcul du pointage d'un championnat national

Les objectifs du calcul du pointage du championnat national sont les suivants :

Permettre une comparaison des performances dans toutes les disciplines (agilité standard, sauteur et enjeu).

Récompenser les parcours sans faute les plus rapides.

Confirmer que l'épreuve d'agilité standard est la base de l'agilité au sein de l'AAC et donner plus de poids à ces manches.

4.4.1. Généralités

Dans les épreuves d'agilité standard et de sauteur de l'AAC, un pointage de zéro représente un parcours sans faute et le compétiteur qui a le parcours sans faute le plus rapide est déclaré le gagnant. Par contre, en enjeu, le compétiteur doit accumuler le plus grand nombre de points possibles puis réussir l'enjeu principal le plus rapidement possible pour être le gagnant. Pour tenter d'aligner le calcul du pointage d'épreuves de nature aussi différente, une valeur de base servira à ajuster le pointage dans les épreuves d'agilité standard et de sauteur (une valeur de base de 100 points peut être attribuée à une épreuve d'agilité standard sans faute, avec un temps reflétant exactement le TPS).

En général, pour une manche du championnat national, le compétiteur qui obtient le plus grand nombre de points gagne cette manche. Le compétiteur qui obtient le pointage cumulatif le plus élevé est déclaré le champion national. On peut aussi subdiviser par division et hauteur de saut.

4.4.2. Règles - pointage des manches d'agilité standard et de sauteur du championnat national

Trois refus n'entraîneront pas l'élimination – Tous les refus, aucun maximum, seront pénalisés de 5 fautes.

Les erreurs de parcours n'entraîneront pas l'élimination – Toutes les erreurs de parcours, aucun maximum, seront pénalisées de 20 fautes.

Les non-exécutions n'entraîneront pas l'élimination – Toutes les non-exécutions, aucun maximum, seront pénalisées de 20 fautes.

En cas d'élimination/expulsion, le chien aura zéro point pour cette manche du championnat national.

Un compétiteur qui ne coure pas une manche aura zéro point pour cette manche du championnat national.

4.4.3. Règles - pointage des manches d'enjeu du championnat national

Tous les règlements des épreuves d'enjeu expert s'appliquent lors des manches d'enjeu du championnat national à moins d'indication contraire. Toutes les erreurs de parcours après avoir entamé l'enjeu principal (après avoir tenté d'exécuter le premier obstacle de l'enjeu) seront considérées comme une non-exécution de l'enjeu principal. **Aucun refus ne sera signalé durant les minis enjeux et l'enjeu principal.** Si un chien franchit deux obstacles de l'enjeu final dans l'ordre pendant la séquence d'ouverture, le juge doit siffler et le compétiteur conservera les points accumulés jusque là.

4.4.4. Calcul du pointage d'une manche d'agilité standard

Pour une manche d'agilité standard, on utilise la méthode suivante :

- TPS – temps de parcours standard (exprimé en secondes)
- FP – fautes de parcours (les fautes imputées au compétiteur)
- TP – temps de parcours (le temps pris par le compétiteur pour terminer le parcours, en secondes, au 1/100^e de seconde le plus près)
- FT – fautes de temps (une faute ou une fraction de faute imputée pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessus du TPS)
- PMCN - Points de manche de championnat national (le total des points accumulés pour cette manche)

Si le chien fait un parcours sans faute de parcours (FP) ni faute de temps (FT):

- $PMCN = 100 + (TPS - TP)$

Si le chien a des fautes de parcours (FP) ou des fautes de temps (FT):

- $PMCN = 100 - FP - FT$

Lors du championnat national, seuls les chiens en Vétéran qui mesurent moins de 16 po pourront bénéficier du temps accordé aux chien en Vétéran, division mini. Le temps accordé en Vétéran, division ouverte s'appliquera aux chiens en Vétéran qui mesurent plus de 16 po, sans égard à la hauteur de saut (16 po ou 10 po) dans laquelle ils sont inscrits.

Le pointage minimum qu'un chien peut obtenir dans une épreuve du championnat national est de zéro. Autrement dit, un chien qui fait suffisamment de fautes pour réduire son pointage à un chiffre négatif obtiendra un pointage de zéro.

4.4.5. Calcul du pointage d'une manche de sauteur

Pour une manche de sauteur, on utilise la méthode suivante :

- TPS – temps de parcours standard (exprimé en secondes)
- FP – fautes de parcours (les fautes imputées au compétiteur)
- TP – temps de parcours (le temps pris par le compétiteur pour terminer le parcours, en secondes, au 1/100^e de seconde le plus près)
- FT – fautes de temps (une faute ou une fraction de faute imputée pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessus du TPS)
- PMCN - Points de manche de championnat national (le total des points accumulés pour cette manche)

Si le chien fait un parcours sans faute de parcours (FP) ni faute de temps (FT):

- $PMCN = 100 + (TPS - TP)$

Si le chien a des fautes de parcours (FP) ou des fautes de temps (FT):

- $PMCN = 100 - FP - FT$

Lors du championnat national, seuls les chiens en Vétéran qui mesurent moins de 16 po pourront bénéficier du temps accordé aux chiens en Vétéran, division mini. Le temps accordé en Vétéran, division ouverte s'appliquera aux chiens en Vétéran qui mesurent plus de 16 po, sans égard à la hauteur de saut (16 po ou 10 po) dans laquelle ils sont inscrits.

Le pointage minimum qu'un chien peut obtenir dans une épreuve du championnat national est de zéro. Autrement dit, un chien qui fait suffisamment de fautes pour réduire son pointage à un chiffre négatif obtiendra un pointage de zéro.

4.4.6. Calcul du pointage d'une manche d'enjeu

Pour une manche d'enjeu, on utilise la méthode suivante :

- TE – temps de l'enjeu (le temps accordé pour exécuter l'enjeu principal, en secondes)
- DSO – durée de la séquence d'ouverture (40 secondes, le temps accordé pour accumuler des points)

- TPS – temps de parcours standard (DSO + TE, exprimé en secondes)
- PP – points de parcours (le total des points obtenus pendant la séquence d'ouverture)
- TP – temps de parcours (le temps pris par le compétiteur pour exécuter le parcours complet, en secondes, au 1/100^e de seconde le plus près)
- PE – points pour l'enjeu = 35 (les points accordés pour avoir réussi l'enjeu principal en respectant le temps accordé).
- PMCN - Points de manche de championnat national (le total des points accumulés pour cette manche)

Si le chien réussit l'enjeu principal dans le temps accordé (TE):

- $PMCN = PP + PE + (TPS - TP)$

Si le chien ne réussit pas l'enjeu principal dans le temps accordé (TE):

- $PMCN = PP$

Si un chien en **Vétéran** réussit l'enjeu final dans le temps d'enjeu accordé (TE):

- $PMCN = (1,20 \times PP) + PE + (TPS - TP)$

Si un chien en **Vétéran** ne réussit pas l'enjeu final dans le temps d'enjeu accordé (TE):

- $PMCN = 1,20 \times PP$

Lors du championnat national, seuls les chiens en Vétéran qui mesurent moins de 16 po pourront bénéficier du temps accordé aux chien en Vétéran, division mini. Le temps accordé en Vétéran, division ouverte s'appliquera aux chiens en Vétéran qui mesurent plus de 16 po, sans égard à la hauteur de saut (16 po ou 10 po) dans laquelle ils sont inscrits.

4.5. Champion(s) national (aux) individuel(s)

À l'aide de la méthode décrite ci-dessus, on déterminera un champion national pour chaque hauteur de saut et chaque catégorie d'après le pointage cumulatif de toutes les manches. Le compétiteur ayant accumulé le plus grand nombre de points dans chaque hauteur de saut sera déclaré le champion national pour la hauteur de saut et la catégorie en question.

Dans l'éventualité peu probable d'une égalité, le compétiteur dont le temps cumulatif est le plus rapide sera déclaré le gagnant. Dans l'éventualité où il y a encore égalité, le temps cumulatif des deux manches d'agilité standard sera le facteur décisif, le plus rapide étant déclaré le gagnant.

À l'aide de la méthode décrite ci-dessus, on déterminera un champion national jeune conducteur d'après le pointage cumulatif de toutes les manches du championnat national. Le jeune conducteur ayant accumulé le plus grand nombre de points au championnat national déclaré le champion national jeune conducteur.

5. Méthode de pointage du championnat national

Pour les compétiteurs, les objectifs du championnat national ne sont pas différents de ceux d'un concours ordinaire. Dans les manches d'agilité standard et de sauteur, il faut d'abord faire un parcours sans faute puis, l'exécuter rapidement. Dans les manches d'enjeu, il faut obtenir le plus grand nombre de points possibles pendant la séquence d'ouverture puis réussir l'enjeu principal (la seule différence étant qu'un nombre minimum de points n'est pas nécessaire pour obtenir réussir l'enjeu).

5.1. Exemple :

Pour démontrer la méthode de calcul du pointage utilisée au championnat national, les sections suivantes expliquent les différentes étapes de calcul du pointage d'un championnat national, par manche, et les diverses options possibles. Les chiens/conducteurs suivants seront utilisés dans le cadre de l'exemple.

Hauteur de saut	Brassard	Nom usuel
16 po	1601	Jet
16 po	1602	Fly
16 po	1603	Seth
22 po	2201	Kyrie
22 po	2202	Cobb
22 po	2203	Able
22 po	2204	Cain

Toute ressemblance avec des chiens et des résultats réels ne serait que pure coïncidence.

5.1.1. Manche d'agilité standard

Dans la première manche d'agilité standard jugée par John Wayne, le parcours mesure 168 verges, ce qui donne un TPS de 53 secondes pour la division ouverte et de 58 secondes pour la division mini.

L'information sur le chien sera inscrite au préalable et, avec l'information ci-dessus, la feuille de pointage de la manche d'agilité standard sera comme suit (certaines colonnes ont été éliminées pour faciliter la chose):

Brassard	Nom	Points de base	TPS	Temps de parcours	Fautes de temps	Bonus de temps	Fautes de parcours	Total des fautes	Points de la manche du championnat national
Chiens sautant 10 po									
Chiens sautant 16 po									
1601	Jet	100	58						
1602	Fly	100	58						
1603	Seth	100	58						
Chiens sautant 22 po									
2201	Kyrie	100	53						
2202	Cobb	100	53						
2203	Able	100	53						
2204	Cain	100	53						
Chiens sautant 26 po									

Les pointages suivants décrivent les options de pointage possibles pour une manche d'agilité standard :

Le chien fait un sans faute, sous le TPS

Jet, qui saute 16 po, fait un parcours sans faute en 54 secondes. Le temps de parcours de Jet est 54 secondes, donc ses fautes de temps seraient le temps de parcours de Jet moins le TPS (54-58), ce qui donne un résultat négatif de 4 secondes. Parce que la valeur est négative (aucune faute de temps), elle est inscrite dans la colonne Bonus de temps comme 4 secondes. Jet a fait un sans faute, donc les fautes de parcours plus le total des fautes sont de zéro. Les points de manche du championnat national de Jet sont les points de base plus le bonus de temps (100 + 4 = 104).

Le chien fait des fautes de parcours, sous le TPS.

Fly est pénalisé pour une erreur de parcours (20), une non-exécution (20) et un refus (5) mais il exécute le parcours en 51 secondes. Les fautes de temps seraient le temps de parcours Fly moins le TPS (51-58), ce qui donne un résultat négatif de 7 secondes. Étant donné que la valeur est négative (aucune faute de temps) elle est inscrite dans la colonne Bonus de temps comme 7 secondes. Fly a eu 45 fautes de parcours, son total de fautes est donc les fautes de temps (0) plus les fautes de parcours (45), soit un total de 45. Les points de manche du championnat national de Fly sont donc les points de base moins le total des fautes (100 – 45) et même si Fly a un bonus de temps, il ne s'applique pas car il a des fautes de parcours. Ses points de manche du championnat national sont donc 55.

Le chien fait un sans faute, mais dépasse le TPS.

Cobb fait un parcours sans faute en 67 secondes. Les fautes de temps de Cobb sont le temps de parcours (TP) moins le TPS (67-53) soit un nombre positif de 14 qui est inscrit comme fautes de temps. Cobb fait un parcours sans faute, le total des fautes se résume donc aux fautes de temps et ses points de manche du championnat national sont les points de base moins les fautes de temps (100-14), soit 86.

Le chien fait des fautes de parcours et dépasse le TPS.

Able est pénalisé pour 2 barres (5 fautes pour chacune) et exécute le parcours en 63 secondes. Able a dix (10) fautes de temps (63-53) et aussi 10 fautes de parcours. Par conséquent, ses points de manche du championnat national sont de 80 (100-20).

1601R Nom du conducteur Jet – AB –Pinscher nain Agilité standard 1 – Groupe A 12 août 2012 16 po Régulier	
<u>Fautes</u>	
Temps du chien	54
TPS	58
Fautes de temps	0
Fautes de parcours	0
Total des fautes	0
Points de manche du ch. national obtenus	104

Championnat national de l'AAC

L'AAC fournira une feuille de pointage agilité standard/sauteur contenant l'information suivante. Vous pourrez prendre cette feuille à votre sortie de l'enceinte :

Le nom du conducteur, le nom du chien, la région, la manche, le groupe et la date seront déjà inscrits.

Le conducteur devra inscrire les détails dans les six cases du bas après avoir terminé son parcours et pris sa feuille de pointage.

Brassard	Nom	Points de base	TPS	Temps de parcours	Fautes de temps	Bonus de temps	Fautes de parcours	Total des fautes	Points de manche du championnat national
Chiens sautant 10 po									
Chiens sautant 16 po									
1601	Jet	100	58	54.00	0	4.00	0	0	104.00
1602	Fly	100	58	51.00	0	7.00	45	45.00	55.00
1603	Seth	100	58	62.00	4.00	0	0	4.00	96.00
Chiens sautant 22 po									
2201	Kyrie	100	53	52.00	0	1.00	10	10.00	90.00
2202	Cobb	100	53	67.00	14.00	0	0	14.00	86.00
2203	Able	100	53	63.00	10.00	0	10	20.00	80.00
2204	Cain	100	53	37.00	0	16.00	0	0	116.00
Chiens sautant 26 po									

5.1.2. Sauteur

Le pointage des manches de sauteur est calculé de la même manière que celui des manches d'agilité standard. La seule différence est que les points de base sont de 75. Par conséquent, aucun exemple n'est donné.

5.1.3. Enjeu

La manche d'enjeu fictive sera également jugée par John Wayne. La séquence d'ouverture a une durée de 40 secondes. Pour exécuter l'enjeu final, les chiens de la division ouverte ont 18 secondes et ceux de la division mini ont 22 secondes. Le haut de la feuille de pointage de cette manche se présente comme suit :

Points - séquence d'ouverture	29
Enjeu réussi (cocher)	Oui
Temps du chien	54
TPS	58 (ouverture 40 sec., enjeu 18 sec.)
Total des points	69

Brassard	Nom	TPS	Temps de parcours	Bonus de temps	Points de parcours (x 1,20 en Vét.)	Points de l'enjeu	Points de manche du championnat national
Chiens sautant 10 p							
Chiens sautant 16 po							
1601	Jet	58					
1602	Fly	58					
1603	Seth	58					
Chiens sautant 22 po							
2201	Kyrie	58					
2202	Cobb	58					
2203	Able	58					
2204	Cain	58					
Chiens sautant 26 po							

Les pointages suivants décrivent les options de pointage possibles pour une manche d'enjeu :

Le chien fait le parcours et exécute l'enjeu sous le temps accordé (enjeu réussi).

Seth accumule 37 points pendant la séquence d'ouverture et exécute l'enjeu correctement pour un total de 54 secondes (temps qui comprend la séquence d'ouverture). Seth obtient alors les 37 points accumulés pendant la séquence d'ouverture plus 35 points pour un enjeu réussi et 4 points pour les 4 secondes sous le TPS, ce qui donne un total de 76 points de manche de championnat national.

Le chien fait le parcours et exécute l'enjeu en dépassant le temps accordé (enjeu raté).

Kyrie accumule 49 points pendant la séquence d'ouverture et exécute l'enjeu, mais le sifflet se fait entendre avant qu'il ait terminé et son temps de parcours est de 59 secondes. Kyrie obtient alors les 49 points accumulés pendant la séquence d'ouverture et zéro pour l'enjeu ainsi que zéro en bonus de temps pour un total de 49 points de manche de championnat national.

Le chien fait le parcours et rate l'enjeu (enjeu raté).

Able accumule 34 points pendant la séquence d'ouverture et rate rapidement l'enjeu de manière que son temps de parcours est 42 secondes. Able obtient alors les 34 points accumulés pendant la séquence d'ouverture et zéro pour l'enjeu ainsi que zéro en bonus de temps pour un total de 34 points de manche de championnat national.

La feuille de pointage de l'enjeu se lirait comme suit :

Brassard	Nom	TPS	Temps de parcours	Bonus de temps	Points de parcours (x 1,20 en Vét.)	Points de l'enjeu	Points de manche du championnat national
Chiens sautant 10 po							
Chiens sautant 16 po							
1601	Jet	58	52.00	6.00	29	35	69.00
1602	Fly	58	57.00	1.00	23	35	59.00
1603	Seth	58	54.00	4.00	37	35	76.00
Chiens sautant 22 po							
2201	Kyrie	58	59.00	0	49	0	49.00
2202	Cobb	58	57.00	0	4	35	40.00
2203	Able	58	42.00	16.00	34	0	34.00
2204	Cain	58	49.00	9.00	54	35	97.00
Chiens sautant 26 po							

NOTE : Les points accumulés pendant la séquence d'ouverture des chiens en Vétéran seront multipliés par 1,20. La séquence d'ouverture sera de 40 secondes mais 20 % sera ajouté au temps accordé pour exécuter l'enjeu principal, conformément aux règlements de l'AAC. Les points obtenus pour avoir réussi l'enjeu principal seront de 35 (et ils ne seront pas multipliés par 1,20).

5.1.4. Résultats cumulatifs

Les points obtenus dans chaque manche seront transférés sur la feuille de pointage cumulatif du championnat national et, une fois les manches terminées, on peut calculer le total des points de championnat national pour chaque chien.

Brassard	Nom	Manche 1 agilité standard	Manche 2 agilité standard	Manche 1 sauteur	Manche 2 sauteur	Manche 1 enjeu	Manche 2 enjeu	Points de championnat national
Chiens sautant 10 po								
Chiens sautant 16 po								
1601	Jet	104.00	45.00	55.00	78.00	69.00	32.00	373.00
1602	Fly	55.00	60.00	70.00	35.00	59.00	69.00	348.00
1603	Seth	35.00	30.00	65.00	12.00	76.00	32.00	250.00
Chiens sautant 22 po								
2201	Kyrie	90.00	35.00	70.00	35.00	49.00	29.00	308.00
2202	Cobb	86.00	25.00	55.00	55.00	40.00	24.00	385.00
2203	Able	80.00	72.00	40.00	15.00	34.00	23.00	364.00
2204	Cain	116.00	90.00	4.00	10.00	97.00	84.00	401.00
Chiens sautant 26 po								

Par conséquent, le classement des chiens sautant 16 po serait le suivant :

- 1^{er} Jet
- 2^e Fly
- 3^e Seth

Par conséquent, le classement des chiens sautant 22 po serait le suivant :

- 1^{er} Cain
- 2^e Kyrie
- 3^e Cobb
- 4^e Able

6. Participer au championnat national

6.1. Champions nationaux en titre

Les 15 champions nationaux en titre recevront une invitation pour le championnat national de l'année suivante. L'invitation comprend les droits d'inscription et un billet pour le banquet gratuits. Ils peuvent aussi ne pas participer à leur championnat régional s'ils le désirent puisqu'ils sont automatiquement qualifiés pour le championnat national en tant que champion en titre. Les champions nationaux qui ne participent pas à leur championnat régional peuvent ou non être admissible à une subvention régionale (décision au niveau régional). Les compétiteurs qui bénéficient d'un bye, qui choisissent de participer à leur championnat régional et n'obtiennent pas le nombre de points nécessaires peuvent tout de même participer au championnat national.

L'invitation ne peut pas être transférée. Seul le binôme conducteur-chien qui, dans nos dossiers, a gagné le championnat national est admissible. Le chien ou le conducteur n'est pas admissible individuellement, il doit s'agir du binôme gagnant.

6.2. Récipiendaires du prix d'excellence - réalisations à vie

En reconnaissance de leurs accomplissements aux concours d'agilité de l'AAC, l'AAC encourage les conducteurs à inscrire leur chien s'il a obtenu un prix d'excellence - réalisations à vie. Les chiens qui ont obtenu ce prix avant la date de clôture des inscriptions au championnat national peuvent participer au championnat national sans devoir se qualifier à un championnat régional. Les droits d'inscription au championnat national s'appliquent.

6.3. Membres de l'équipe nationale de l'AAC

Tous les conducteurs qui souhaitent profiter un classement de médaillé IFCS sur l'équipe nationale de l'AAC doivent participer au championnat national de l'AAC et le chien doit concourir à la hauteur à laquelle il sauterait au championnat de l'IFCS À MOINS que, pour une raison de santé, le conducteur ou le chien ne puisse pas participer au championnat national de l'AAC (p. ex.: chienne en chaleur ou gestante, chien blessé). Dans ce cas, il faut présenter une demande d'exemption au comité directeur du championnat national pour qu'il l'étudie et l'approuve.

Les membres de l'équipe nationale de l'AAC de l'année courante bénéficieront d'un bye pour le championnat national de l'AAC.

6.4. Autres compétiteurs

Tous les autres chiens doivent obtenir le pointage cumulatif minimum de 350 points après avoir couru les six manches du championnat régional ou obtenir 350 points lors du qualificatif d'un jour pour être admissibles à participer au championnat national de l'AAC.

6.5. Interprète français-anglais

Un interprète français et/ou anglais doit être sur place pour les annonces, les briefings, pour répondre aux questions et s'occuper de problèmes qui peuvent survenir.

6.6. Marchandise du championnat national

De la marchandise du championnat national peut être disponible et les participants peuvent ou non en acheter.

7. Annexes

7.1. Annexe A – Demande pour la tenue d'un championnat national

7.1.1. Section 1 - Information sur l'hôte du championnat national

Dans cette section, décrivez le club hôte faisant la demande. Donnez des renseignements sur le club, notamment son nom et son numéro d'adhésion de club. Si l'hôte potentiel est un groupe de clubs, énumérez tous les clubs participants, leur numéro d'adhésion de club respectif (s'ils sont membres de l'AAC) et indiquez le club qui est désigné club hôte principal. Note : le club hôte principal doit être membre de l'AAC. De plus, décrivez depuis combien de temps le club hôte (ou les clubs du groupe) sont en fonction et tiennent des concours homologués par l'AAC. Indiquez également combien de membres compte le club (ou les clubs) et combien de concours il tient (ils tiennent) par année civile.

7.1.2. Section 2 – Coordonnées

Dans cette section, fournissez tous les détails pertinents sur le comité organisateur du championnat national. Vous devez inclure ce qui suit :

Les coordonnées du secrétaire du championnat, à savoir son nom, son adresse et son adresse électronique.

Les coordonnées du président ou des co-présidents du championnat national, à savoir le nom, l'adresse et l'adresse électronique.

Les coordonnées de chaque membre du comité organisateur du championnat national, à savoir leur nom, leur adresse et leur adresse électronique.

7.1.3. Section 3 – Renseignements sur le championnat national

7.1.3.1. 1^{re} partie – Dates et endroit proposés pour la compétition

Dans cette section, fournissez tous les détails pertinents sur le championnat national et l'endroit proposé pour sa tenue. Donnez des détails sur les dates proposées du championnat, la date de clôture proposée, l'emplacement et sa proximité aux divers services appropriés, notamment les hôtels et restaurants.

7.1.3.2. 2^e partie – Détails sur l'endroit proposé

Donnez des détails sur l'endroit proposé pour le championnat national, notamment :

- A. une description du site, y compris la capacité du stationnement et l'accès au site;
- B. une description de la surface des enceintes;
- C. le nombre d'enceintes qui seront utilisées et la dimension de chacune;
- D. une description de la clôture séparant les enceintes adjacentes ayant une clôture commune;
- E. une description de l'endroit réservé aux cages;
- F. une description de l'endroit où les chiens peuvent se soulager;
- G. une description des sources d'eau potable pour les humains et les chiens;
- H. une description des installations où les chiens peuvent se rafraîchir (piscine, etc.);
- I. une description du nombre et du genre de toilettes;
- J. une description de la section réservée aux spectateurs;
- K. une description de la section réservée aux fournisseurs (le cas échéant);
- L. une description des sections réservées à l'enregistrement et à l'accueil;
- M. une indication quant à la possibilité de camper sur place et, le cas échéant, le nombre de places disponibles.
- N. Fournissez une représentation visuelle du site qui indique l'emplacement de chaque enceinte, du stationnement, des sections réservées aux cages, aux fournisseurs (le cas échéant), à l'enregistrement, aux concessions, aux toilettes, aux chiens pour qu'ils se soulagent, et aux estrades de spectateurs. Cette illustration peut être intégrée à la demande, être une annexe ou une pièce jointe.
- O. Indiquez si le site a déjà été approuvé pour tenir des concours d'agilité homologués par l'AAC.

0. Il faut s'assurer que la clôture commune séparant des enceintes adjacentes constitue une barrière visuelle continue qui commence au niveau du sol et a au moins 3 pi de haut; de plus, elle doit être continue sur toute la longueur des enceintes adjacentes.

7.1.3.3. 3e partie – Autres détails sur la compétition

Dans cette partie, fournissez divers détails sur le championnat national, notamment :

- A. des détails sur les arrangements pris pour assurer la sécurité du site la nuit;
- B. des détails sur des événements spéciaux prévus lors du championnat national. Cela comprend un concours d'agilité homologué par l'AAC tenu avant ou après le championnat national, la tenue d'un banquet avec la date, une finale de steeplechase, etc.;
- C. des détails sur une télédiffusion ou toute autre couverture médiatique potentielle ou prévue;
- D. des détails sur l'assurance souscrite par le club pour couvrir le club, le championnat national et le site proposé.

7.1.4. Section 4 –Budget du championnat national

Dans cette section, fournissez des détails sur l'aspect financier du championnat national. Les hôtes d'un championnat national doivent soumettre un budget basé sur une compétition qui doit, au minimum être rentable, et les droits d'inscription proposés doivent refléter cet objectif. Dans cette section, veuillez expliquer pourquoi vous prévoyez un nombre particulier de compétiteurs au championnat national et donnez tous les autres détails pertinents nécessaires pour appuyer le budget présenté.

Le budget doit être présenté en format feuille de calcul avec des liens et des formules fonctionnels. Joindre le budget à la demande sous forme d'annexe ou de pièce jointe. Le budget proposé doit présenter ce qui suit :

Revenus:

- A. Le nombre prévu de compétiteurs, les droits d'inscription et les revenus prévus provenant des droits d'inscription, y compris les droits d'inscription par chien.
- B. Les commandites et autres revenus semblable (au comptant ou autrement), notamment les frais de location d'emplacement à des fournisseurs (le cas échéant).

- C. La vente de vêtements et d'autres produits
- D. Les frais demandés pour le banquet
- E. Les revenus provenant des épreuves d'échauffement (le cas échéant).
- F. Les revenus divers

Dépenses:

- A. Les frais relatifs au site, y compris la location du site et les frais pour la sécurité
- B. Les honoraires prévus pour les juges en appliquant le double du tarif normal stipulé par l'AAC pour les concours ordinaires.
- C. Les frais prévus de déplacement, d'hébergement et de repas des juges
- D. Les dépenses pour les bénévoles
- E. Le coût du banquet
- F. Les droits de l'AAC par passage
- G. Les dépenses générales d'un concours et les frais divers

Un calcul montrant des bénéfices ou la rentabilité du championnat national.

7.1.5. Section 5 – Déclaration de l'hôte du championnat national

Le président ou les co-présidents doivent signer la demande pour la tenue du championnat national et, ce faisant, acceptent et reconnaissent ce qui suit :

Il est entendu qu'en présentant et en signant cette demande pour tenir un championnat national de l'Association d'agilité du Canada (AAC), les soussignés connaissent les règlements d'agilité de l'AAC. Il est également entendu que les soussignés acceptent les dispositions formulées dans la demande pour la tenue d'un championnat national, les dispositions formulées dans les règlements du championnat national et toutes les autres dispositions que le Conseil de direction de l'AAC ou le comité directeur du championnat national peut formuler.

Les soussignés conviennent que les bénéfices économiques provenant de la tenue du championnat national, y compris les événements spéciaux tenus dans le cadre du championnat national, seront au profit de l'AAC.

Les soussignés conviennent qu'ils s'efforceront de tenir une compétition qui n'engendrera pas de pertes financières. Si, à tout moment pendant les étapes de la planification, il faut dévier du budget approuvé, le club hôte doit en aviser immédiatement le comité directeur du championnat national et collaborer avec celui-ci pour résoudre les problèmes et trouver des solutions mutuellement acceptables pour redresser les finances.

Les soussignés conviennent que le comité directeur du championnat national et l'AAC ont le droit d'accepter ou de refuser une demande pour la tenue du championnat national et si la demande est refusée, le club hôte présentant la demande n'a aucun recours contre le comité directeur du championnat national et l'AAC.

Chaque personne qui signe cette demande doit la lire attentivement car sa signature signifie qu'elle l'a lue et que les renseignements fournis sont corrects. Le ou les soussignés doivent être des personnes autorisées du club hôte ou, dans le cas d'un groupe de clubs, du club hôte principal.

Signature du président

Date

Signature du co-président

Date